



REGLEMENT INTERIEUR de « A.S.C.B. »



Le présent Règlement Intérieur n'a d'autre objet que celui de servir l'intérêt général, d'éviter les excès en tout genre et de permettre à ses adhérents de conserver le plaisir de jouer pour tous. Le Président, et les membres du Bureau veillent sa stricte application et sont habilités à effectuer tout contrôle qu'ils estimeraient nécessaire. Dans le cas où l'on rencontre une situation non évoquée par le présent règlement, les membres du bureau se réservent le droit de prendre une décision qui ne pourra en aucun cas être contestée.

Introduction :

En début de saison, chaque adhérent devra lire sérieusement et entièrement le règlement intérieur puis écrire « Lu et approuvé » et apposer sa signature sur la dernière page du règlement.

Le club se nomme « ASCB ». Ses objectifs moraux sont présentés ci-dessous :

- Préserver une bonne entente au sein de l'équipe,
- Ne pas discriminer un joueur en fonction de son niveau de jeu.
- Faire autant que possible que chaque joueur ne soit pas lésé sur le temps de jeu qu'il aura effectué à la fin de la saison.
- Garantir le respect envers les joueurs de notre équipe ainsi que ceux de l'équipe adverse,
- Régler les conflits pacifiquement.

Conditions d'adhésion au club :

Pour qu'une personne puisse adhérer au club, il lui faudra obtenir l'accord des membres du bureau. Il est évident que les personnes avec une mauvaise attitude générale (tricher, ne pas signaler une faute sciemment, ne pas s'excuser...) qui pourrait porter préjudice à l'image du club et de l'association s'engagent dès lors qu'ils font parti du club à avoir une attitude correcte. Ceux qui ne respectent pas cette condition importante pourront être sanctionné puis exclu. (Voir paragraphe sanction)

Les personnes désirant adhérer devront impérativement remplir une fiche d'inscription, fournir 2 photos d'identité récentes, un certificat médical de non contre-indication à la pratique du billard, et verser le montant total de la cotisation au tarif en vigueur pour la saison en cours au jour de l'adhésion

Sont considérés comme adhérent à l'association les personnes physiques ayant acquitté leur cotisation annuelle pour l'année sportive en cours. Celle-ci démarre le 1er septembre et s'achève le 31 Juin de l'année suivante, Son montant est fixé lors de l'assemblée générale.

Deux versions de licences seront possibles : « compétition » pour jouer dans les tournois officiels (équipe et individuel) et « loisirs » pour pouvoir pratiquer dans des conditions avantageuses.

* Le montant de l'adhésion peut être réglé en une fois avec le moyen de paiement au choix du futur adhérent (chèque ou espèce).

* Le montant de l'adhésion pourra être réglé en trois fois après en avoir d'abord discuté avec les membres du bureau. La saison débutant le 1^{er} Septembre, Il sera impératif d'avoir réglé au moins le tiers de l'adhésion le 1^{er} Septembre de l'année en cours, et d'avoir réglé la totalité de l'adhésion au 31 Décembre de l'année en cours (date buttoir).

Le matériel fourni par le club n'appartient en aucune manière à l'adhérent (ex : les polos fournis pour les rencontres officielles sont prêtés pour la saison sportive par le club). Il sera donc nécessaire que l'adhérent fournisse une somme d'argent en caution (montant fixé lors de L'assemblée générale) pour le matériel fourni au cours de l'année sportive. Cependant, Le polo du club sera offert aux membres représentant le club en compétition au bout de 3 ans avec restitution de la caution.

Composition de l'équipe du club au début et en cours d'année :

Il appartiendra aux membres du bureau de composer l'équipe la plus homogène possible au début de l'année sportive parmi la liste des joueurs désirant en faire parti.

Leur choix sera basé sur différents critères dont principalement ceux ci :

- Posséder l'esprit d'équipe afin de travailler au mieux avec les autres membres de l'équipe.
- Leur fiabilité à tenir leur rôle dans l'équipe du club (présence soutenu et régulière aux matchs officiels et entraînements)
- Avoir une attitude sportive (être bon joueur) et donner une bonne image du club (politesse, éviter la prétention, éviter de mépriser les autres...).

Par la suite le responsable sportif (en général le capitaine de l'équipe) pourra décider seul avant les rencontres de la composition de l'équipe (disponibilité des joueurs, niveau de forme de ceux-ci...).

Les joueurs s'engageant dans l'équipe, s'engagent également à honorer de par leur présence, les déplacements pour **les matchs à l'extérieur comme ceux à domicile**. Les joueurs qui ne respecteraient pas cette règle pourront être sanctionnés.

Déroulement d'un entraînement

Les entraînements sont en accès libre et gratuits pour tous les membres du club. Ils ont lieu deux fois par semaine. Les jours et horaires sont déterminés lors de la première réunion de l'année. Un planning précis des rencontres et des entraînements sera affiché régulièrement dans les locaux du club.

Les tables et matériels associés, les différents accessoires sont mis à disposition de l'adhérent mais n'appartiennent pas à l'association, il lui est donc demandé d'en prendre le plus grand soin

Chacun se doit de venir le plus souvent possible, et plus particulièrement les joueurs du club faisant partis de l'équipe du club. En effet, un joueur qui ne progresse pas à cause de ses absences répétées pénalise l'équipe, et donc les autres joueurs, ce qui n'est pas tolérable. Chacun veillera également à respecter le calme nécessaire à la concentration des pratiquants

Seules les personnes adhérentes du club et à jour de leur cotisation seront admises dans l'enceinte du club.

Toutefois un adhérent peut, et sous son entière responsabilité et en sa présence, inviter une à deux personnes extérieure au club pour un entraînement d'initiation. L'accord express et verbal d'un membre du Bureau est alors impératif. Le ou les invités sont alors soumis aux mêmes règles et obligations que tout autre membre du club.

Conflits

Si plusieurs joueurs sont en conflit dans l'équipe, à eux de le gérer rapidement afin de ne pas aller jusqu'à convoquer le conseil de discipline.

Pour cela, les joueurs devront laisser leurs différends en dehors du club pour rester la plus soudée des équipes.

A chacun de prendre ses responsabilités !

Déroulement des rencontres officielles et concours ouvert à tous organisés par le club:

**Ceci est applicable en toutes circonstances et en tout lieu :*

- Prévenir impérativement de son absence au moins la veille du jour du concours. (Moindre des politesses) pour permettre d'organiser le concours correctement.
- Avant de débiter la rencontre, chaque joueur se doit de saluer les autres compétiteurs avant chaque début de match et se souhaiter « bon match »
- Si l'un des joueurs du concours fait office d'arbitre sur une partie, il se doit d'être impartial et de signaler toute faute qu'il observera, quelle que soit le joueur.
- L'arbitre, les joueurs doivent éviter de parler durant un match à proximité des joueurs à la table (respect de la concentration des autres joueurs).
- Si un joueur fait une faute sans que l'arbitre ne l'ait vu, il lui est conseillé d'être bon joueur et de l'annoncer.
- Lorsqu'en cours de partie, un « coup de chance » sur un coup arrive (bille rentrée par exemple alors que l'on voulait rentrer une autre bille), surtout lorsque c'est flagrant, il est de bon ton de s'excuser envers son adversaire. En effet, rien de plus frustrant qu'un adversaire qui fais mine d'avoir réussi un coup exceptionnel alors qu'il n'a rien prévu.

La tradition veut que le gagnant d'un match offre un verre au perdant. Même si ceci est facultatif, ceci favorise la convivialité des rencontres. La majorité des joueurs perpétuent cette tradition.

Savoir être bon perdant (ne pas râler et vociférer après un match perdu, car une défaite permet de progresser et de gagner en maturité).

Il sera également apprécié le fait de ranger le matériel servant à la soirée (ex : fer à repasser le billard).

Et aussi, il ne faut pas oublier que ce n'est qu'un jeu et amusez-vous.

Passons tous un moment convivial et une bonne soirée !

Conditions de déplacement et de déroulement d'une rencontre officielle de l'équipe.

Les jours et horaires des rencontres sont établis par la FFB.

Après entretien entre les deux équipes, une rencontre peut-être reportée en jour et/ou en heure. Les joueurs ayant un empêchement ou du retard devront appeler leur capitaine d'équipe **La veille de la rencontre**, afin qu'ils puissent remplir la feuille des matchs (voir paragraphe suivant).

Dans le cas d'un match officiel à l'extérieur nécessitant un moyen de déplacement comme une voiture, les joueurs ayant le permis B avec un véhicule disponible seront bien entendu plus sollicités. En contrepartie, le club essayera au niveau de son budget de prévoir des remboursements kilométriques pour les joueurs « chauffeurs » (essence, usure véhicule...), sur la base de calcul de remboursement de la fédération.

Déroulement d'une rencontre officielle de l'équipe.

Les capitaines informeront l'équipe de tout changement éventuel. Les capitaines d'équipes établissent ensuite la composition de l'équipe pour les cinq premiers matchs. Sur la feuille des matchs une croix indique quelle est l'équipe qui arbitre chaque match. Chaque joueur joue à la fois pour son propre classement et/ou pour celui de l'équipe, il se doit donc de jouer au mieux de ses possibilités.

Les entraînements et surtout les matchs sont très importants, il est impératif de prévenir de tout retard ou absence une heure au plus tard avant le début de l'entraînement ou du match. L'oubli répété de cette règle peu aboutir à une sanction.

Le conseil de discipline

En cas de non-respect du règlement intérieur, un ou plusieurs joueurs peuvent être conduits devant le conseil de discipline, composée par défaut des membres du bureau. Dans le cas où un membre du bureau aurait lui aussi commis une faute (non respect du règlement intérieur), il devra lui aussi comparaître devant le conseil de discipline sur la demande des deux autres membres du bureau.

Lors de la réunion du conseil, un temps de parole égal pour chaque membre convoqué sera déterminé au début de la séance par le conseil. Ils seront entendus, puis le conseil se réunira à huit clos afin de décider s'il y a lieu d'infliger une sanction.

Par la suite, les adhérents concernés passeront séparément devant le conseil afin d'entendre leur sanction.

Pour qu'une sanction soit valide, les membres du conseil devront être tous les trois en accord avec celle-ci. Un rapport de cette réunion devra être notifié, daté puis signé des trois membres du conseil et de l'adhérent concerné. Ces rapports seront conservés par un membre du conseil afin d'assurer la confidentialité des sanctions.

L'assemblée générale

Elle aura lieu au minimum une fois par an, en début de saison. Une convocation sera envoyée à chaque adhérent. Il est vivement conseillé d'être présent bien que ce ne soit pas obligatoire.

Les divers points généralement abordés sont :

Proposition de renouvellement du bureau, Bilan financier de l'année écoulée, Bilan des objectifs prévus au début de la saison précédente, Objectifs souhaités pour la saison suivante, Montant de l'adhésion pour l'année à venir...

Durant le reste de la saison, s'il y a une décision importante et nécessitant une réponse rapide concernant la direction de l'équipe, fonctionnement de l'association ou autre, les membres du bureau pourront se concerter en comité restreint afin de décider d'une action appropriée. Cette décision prise, sera par la suite expliquée et justifiée dès que possible aux autres adhérents.

Déroulement d'une réunion et Compte rendu

La date de chaque réunion sera affichée dans les locaux du club. Chaque joueur peut demander l'organisation d'une réunion s'il a une raison valable. Les rapports écrits du déroulement de l'assemblée générale et des réunions seront mis à la disposition de l'équipe dans les locaux du club.

Dans tout les cas, il est obligatoire de respecter les règles suivantes :

- Toujours respecter son adversaire, l'arbitre ainsi que les membres de sa propre équipe.
- Tenir les engagements pris. (Exemple : convenir d'emmener des équipiers en voitures pour une rencontre et ne pas venir ou ne pas prévenir)
- Prévenir impérativement de son absence au moins la veille d'une rencontre officielle si la présence du membre était convenue.
- Savoir être bon perdant (ne pas râler et vociférer car une défaite permet de progresser et de gagner en maturité).

Le non-respect de ces règles aboutira à une sanction.

Les sanctions

Infligées uniquement par les membres du bureau, elles ne peuvent être que les suivantes:

- Avertissement oral.
- Interdiction de jouer lors d'une rencontre officielle avec une autre équipe.
- Interdiction de jouer pendant une semaine (lors des entraînements et de la rencontre officielle avec une autre équipe).
- Exclusion définitive du club (aucun remboursement ne sera effectué dans ce cas).

Toute exclusion définitive prononcée par le Bureau est irrévocable et ne donne lieu à aucune restitution financière pour la part de licence « non consommée ».



Signature de l'adhérent
Avec mention « Lu et approuvé ».

NB : Pour les adhérents mineurs, il doit être signé aussi par les responsables légaux des adhérents mineurs ou sous tutelle